

# La gazette des Capellorémyens

## Avril 2016

www.lachapellesaintremy.fr



### LE POINT LECTURE

fermé du 4 AU 9 avril

**LA MAIRIE et L'AGENCE POSTALE**  
fermées le weekend de l'ascension  
le 6 et 7 mai

### CONGES COIFFURE ATTITUDE

Le salon sera fermé du **lundi 11 avril** au **lundi 18 avril** inclus.  
**Réouverture le mardi 19 avril**



### Course cycliste Huisne Sarthoise :

Le dimanche 24 avril 2016

Le départ aura lieu à La Chapelle Saint Rémy à 14h30 avec un circuit sur les communes voisines. A partir de 15h30 une boucle de 6 tours s'effectuera sur notre commune avec l'arrivée prévue vers 17h. Le circuit empruntera la route de Connerré puis la route de Lombron (route des cochons) puis la direction des Picaudières, la route des cyclamens et le bourg. Tous les habitants concernés devront circuler dans le sens de la course pour la sécurité des cyclistes. Un courrier sera distribué dans les boîtes à lettres pour vous rappeler la date, je vous remercie de votre compréhension.

Les bénévoles pour sécuriser les carrefours sont les bienvenus (article ci-dessous).

**Dominique EDON**



Le CCAS recherche des jeunes volontaires (entre 16 ans et 18 ans) pour effectuer le service du repas des cheveux blancs qui se déroulera le dimanche 8 mai.

Si vous êtes intéressé, faites vous connaître en mairie.

Je tenais à vous informer que la commune a fait l'acquisition de la maison et du terrain au 10 rue des Lilas. Je vais signer la vente fin avril. Depuis plusieurs mois, les riverains se plaignent de l'état du terrain, j'ai donc pris la décision, avec l'accord du mandataire judiciaire, de faire nettoyer l'ensemble de cette propriété. Quelques personnes de la communes se sont proposées mais une seule a répondu favorablement et je la remercie. Il s'agit de Mr Mickaël Champfaily. Je voulais juste préciser, que malgré ce que l'on dit, les épaves de voitures qui se trouvaient sur le terrain n'avaient ni carte grise, ni clés et donc leur valeur marchande reste très limitée (pour mettre un véhicule en destruction il faut la carte grise). Sachez qu'il y a peu de chose à récupérer par rapport au volume à transporter en déchetterie.

Je voulais également vous informer que je suis pratiquement tous les jours en mairie et de permanence le vendredi et le samedi matin, je peux recevoir les personnes qui souhaitent un renseignement ou qui se posent des questions sur un sujet particulier. Ces personnes peuvent s'adresser à l'accueil de la mairie pour prendre rendez-vous. Je les recevrai, dans la mesure de mon possible, et j'essaierai d'apporter une réponse à leur demande.

**Dominique EDON**

### Appel aux bénévoles :

La mairie recherche des bénévoles pour assurer la circulation (commissaires) lors du passage du circuit de l'Huisne Sarthoise sur notre commune le dimanche 24 avril 2016. Les personnes intéressées peuvent s'adresser en mairie dès maintenant. (munissez vous de votre permis de conduire). Merci d'avance.

### Dates ramassages des déchets :



Le lundi 18 avril  
Le lundi 2 mai  
Le mardi 17 mai  
Le lundi 30 mai

**Erratum calendrier** le ramassage s'effectuera le lundi 13 juin et non pas le mardi 14 juin.

## Mon sourire pour guérir

L'histoire vraie de Sandra Dal Maso

Sandra raconte, entre bonne humeur, sourires et humour, son combat contre la maladie.

Ses semaines d'isolement en hôpital, la douleur, les incertitudes, pour enfin obtenir une greffe.



Disponible au point lecture.

LE POINT LECTURE SERA FERME DU 04 AU 09 AVRIL 2016

## Une pétition contre le report de l'échangeur autoroutier de Connerré, Beillé, La Chapelle Saint Rémy

Une pétition pour soutenir le maintien du projet de la sortie d'autoroute est toujours disponible en mairie, chez les commerçants et sur [www.petitions24.net/echangeur-lachapelle-beille-connerre](http://www.petitions24.net/echangeur-lachapelle-beille-connerre)

Sachez que je défends ce projet avec mes collègues Christophe CHAUDUN, Christian LANDEAU et l'ensemble des élus des communes voisines. Je pense qu'il en va de l'intérêt de notre commune et de plus cela répond à un besoin de mobilité (axe Bonnétable, Tuffé à Bouloire et même sur le secteur de Vibraye)



Dominique EDON

Les travaux de réalisation de l'échangeur autoroutier de la Chapelle St Rémy/Beillé et du barreau de liaison de Connerré devaient débuter cette année. Le Conseil départemental a fait connaître sa décision de reporter le financement de ces deux liaisons jugées importantes pour nos territoires alors même que des engagements en faveur de leur réalisation avaient été pris.

**Cette pétition a pour objet de mobiliser l'ensemble des personnes, habitants, élus et acteurs économiques ou associatifs du territoire qui demandent la réactivation de ce projet dès 2016. Elle a également pour objectif d'interpeller les décideurs que sont le Conseil départemental, le Conseil régional, l'Etat et l'entreprise Cofiroute sur le caractère d'intérêt général de ce projet attendu par toute une population.**

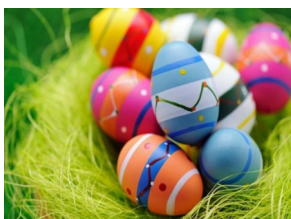
**Défendre ces aménagements d'avenir, améliorer la fluidité et la sécurité routière, créer les conditions d'une nouvelle étape pour le développement économique du secteur, apporter de l'emploi et de l'activité en proximité à nos concitoyens, sont les raisons de notre mobilisation.**

Vous pouvez signer cette pétition en mairie, chez les commerçants ou en ligne à l'adresse suivante :

[www.petitions24.net/echangeur-lachapelle-beille-connerre](http://www.petitions24.net/echangeur-lachapelle-beille-connerre)

## La chasse aux œufs, vendredi 1er avril (ce n'était pas un poisson...)

L'association "l'île des enfants" remercie tous les enfants qui sont venus partager ce moment avec nous, ainsi que les enfants des T.A.P et l'association "move games friends" pour les décorations qu'ils nous ont apportées. De plus, le soleil étant au rendez-vous, ce fût une très belle chasse aux œufs.



## Parcours de citoyenneté :

### Le recensement :

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

**Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.**



La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement.

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

**La JDC est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans.**

Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour que la liberté puisse exister, sur notre territoire, mais également en Europe et sur d'autres continents. La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que cette liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense.

45 jours avant la date proposée pour votre JDC, vous recevrez l'**ordre de convocation** sur lequel figurent des renseignements pratiques et le détail de la journée.

Une date figure sur votre ordre de convocation, si elle ne vous convient pas vous disposez de **15 jours** pour contacter votre organisme du Service National et il vous sera alors proposé deux autres dates.

Le jour de votre JDC, **vous devez obligatoirement présenter une pièce officielle d'identité avec photographie** (CNI, passeport).

En fin de journée, un **certificat de participation** est remis. Il est **obligatoire** pour l'inscription aux **examens** et **concours** soumis au contrôle de l'autorité publique.

Si vous ne vous présentez pas le jour de la JDC, aucun certificat de participation ne vous sera délivré. Le certificat est **obligatoire** pour passer des examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, brevet...), vous devez régulariser votre situation avant l'âge de 25 ans.

## Prime d'activité : La prime pour l'emploi est supprimée, ai-je droit à la prime d'activité ?

La prime d'activité est versée par la CAF, elle complète les ressources des travailleurs modestes. La prime est versée tous les mois, les bénéficiaires doivent déclarer leurs revenus tous les trimestre. Son montant est calculé en fonction de la composition du foyer et des ressources.

Estimation et demande uniquement en ligne sur : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)



## Déchets et Point d'apport volontaire :

Le point d'apport volontaire situé à l'arrière de la salle des fêtes est destiné à recevoir les déchets recyclables non collectés dans les sacs jaunes (le verre et le papier). Les containers mis à votre disposition ne servent qu'à cet usage et le site doit rester propre. Il est totalement interdit de déposer des déchets au pied des containers. Tous déchets autres que ceux acceptés dans les containers et les sacs jaunes doivent être transportés en déchetterie. Tout manquement à cette règle sera verbalisé.



**Le point d'apport volontaire n'est pas une déchetterie...**

## Horaires d'été des déchetteries de Tuffé et Lombron :

### Déchetterie de tuffé, ZA le Champ De La Croix

02 43 71 88 74

Lundi 14h00 à 18h00

Mardi et jeudi fermée

Mercredi et vendredi 9h00 à 12h00

Samedi 14h00 à 17h30

### Déchetterie de Lombron, Le Paturail

02 43 20 93 23

Lundi et samedi 9h00 à 12h00

Mardi et jeudi fermée

Mercredi et vendredi 14h00 à 18h00

Dans ce lieu sont mis à votre disposition, différentes bennes et conteneurs pour : les déchets toxiques (piles, ampoules, peintures...), les déchets recyclables (ferrailles, gravats, cartons, bois, plastiques...), les déchets encombrants (les enfouis).

Munissez vous de votre carte pour l'accès.

Plus d'informations sur [www.smirgeomes.fr](http://www.smirgeomes.fr)

## Les dates à retenir :

### **Dimanche 17 avril : Bric à Brac du comité des fêtes**

De 5h30 à 18h00 / Terrain de la salle des fêtes  
Réservations au 02 43 71 17 00 ou 06 59 47 25 99

### **Du lundi 18 avril au vendredi 29 avril :**

Projet cirque école

### **Samedi 23 avril : Troc de plantes / Troc de livres**

**Génération mouvement**

De 14h00 à 18h00

06 80 43 52 70 ou 02 43 93 55 54

### **Dimanche 24 avril : Course cycliste**

Circuit de l'Huisne Sarthoise

Départ à 14h30 / Arrivée vers 17h00

### **Mardi 26 avril : Conférence sur le cancer du sein**

Organisée par la **MSA**, Salle des fêtes 20h00.

Ouvert à tout public

### **Samedi 30 avril : Bal folk ACCR**

Salle des fêtes 21h00

Entrée 7€ et gratuit pour les moins de 7 ans

### **Dimanche 8 mai : Commémoration du 8 mai 1945**

Mairie 10h45.

et **repas des cheveux blancs** à la salle des fêtes

### **Lundi 9 mai : Concours de boules retraités**

**Amicale bouliste**

### **Vendredi 13 mai : Loto générations mouvement**

Salle des fêtes 20h00

## Télévision : Passage à la TNT HD depuis le 5 avril.

Si votre téléviseur n'est pas un « HD » (haute définition), vous ne recevrez plus les chaînes à compter du 5 avril. Il faut se munir d'un décodeur TNT HD afin de recevoir les chaînes TNT en HD.

### **Pourquoi ce changement ?**

Une meilleure qualité d'image

Un accès de tous les foyers à la TNT gratuite

De nouvelles fréquences pour répondre aux besoins du très haut débit (4G)

